



DECISION N° 124 - 2022

portant acceptation du devis de la société ENEDIS pour les travaux d'extension du réseau électrique Rue des Ménages

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société ENEDIS pour les travaux d'extension du réseau électrique Rue des Ménages pour la desserte d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) autorisée par le permis de construire n° 027 056 21 Z0005;

Considérant la nécessité de desservir électriquement cet établissement autorisé et que la proposition de la société ENEDIS est conforme aux attentes de la collectivité ;

DECIDE :

- D'accepter le devis de la société ENEDIS pour les travaux d'extension du réseau électrique Rue des Ménages d'un montant de 17 998.56 € TTC.

signé électroniquement le 08/09/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

